



À Tous PNC

AIR FRANCE

☎ 01 48 64 49 29

✉ navigants@unac.asso.fr

Jeudi 4 juillet 2013

Les PNC MC et CC sont **AUSSI** des PNC AF

Vos délégués UNAC MC et CC



Anne VILDY SAROCCHI
HOT



Derek NORSA
CC



Stéphanie GORCEIX
HOT



Marc CHAUMONT
CC



Anne Isabelle LEROUX
CC



Patrick LABELLE
CC



Dany MARRACHE
CC



Philippe SCHAFER
STW

Alors que le spectre d'une restructuration plane sur le court et moyen courrier, les PNC Europe et France se démènent au quotidien pour accomplir leur mission avec professionnalisme, et veulent également que l'on prenne en compte les spécificités physiologiques liées à leur réseau.

La Direction doit nous entendre pour gommer les aspects les plus pénibles de notre quotidien.

UN REPOS MÉRITÉ

Lors de la signature de l'accord collectif 2013-2016, il a été notifié que les vols de nuit vers Amman et Damas seraient toujours opérés en avion mono-allée, mais avec des PNC Moyen Courrier au lieu de PNC Long Courrier.

Selon la Direction, cette mesure permet d'optimiser les coûts opérationnels de ces destinations (*ratios et RPC plus favorables à l'Entreprise*), mais cela implique une nouvelle contrainte pour le PNC MC : **les vols de nuit**.

Il faut rappeler que le reste du mois, le PNC Moyen Courrier alterne horaires très matinaux et couchers tardifs.

Il ne manquait que les vols de nuit pour que les PNC MC expérimentent la douloureuse sensation de faire le tour du cadran, et finissent ainsi par perturber sérieusement leurs rythmes physiologiques.

Revenons à ces vols, il est indiqué dans l'accord que pour ces vols de nuit, AMM et DAM, les PNC bénéficieront d'un poste repos équipage (*PRE*) composé de 3 sièges economy équipés d'un rideau isolant de la cabine (*les 6 sièges du PRE des PNC LC avaient été accordés à l'époque parce que le ratio PAX/PNC inscrit dans le protocole de service ne permettait pas à Air France de commercialiser tous les sièges, sauf à ajouter un PNC LC à l'équipage A320*).

Cette mesure correspond de toute évidence à un besoin physiologique. Comment envisager un vol de cette durée sans aucun moment de répit, lorsque le décollage se situe autour de minuit ?

Comme nous avons bien imaginé que ces vols longs, de nuit pourraient se multiplier à l'avenir, nous avons imposé des protections : donner un repos post courrier spécifique à ces vols et limiter l'occurrence de ceux-ci à une fois par mois et par PNC (*sauf volontariat*).

Depuis le 1^{er} avril, un nouveau vol de nuit a fait son apparition : l'AF 1320 de 23h35 qui relie Paris à Tel Aviv. Le Amman de nuit et le Tel Aviv sont comparables en terme d'horaires et de temps de vol.

Pour nous, c'est la même logique qui devrait s'appliquer à tous les vols de nuit.

Pour l'Entreprise, en revanche, aucune cohérence, puisqu'aucun PRE n'est prévu sur ce vol TLV de nuit, malgré nos demandes.

Quelle sera la prochaine étape ?

✗ Erevan ?

✗ Moscou ?

Si cela fait des années que la ligne CDG-TLV existe, c'est bien une notion de pénibilité de nuit, et non de destination, qui aujourd'hui nous conduit à demander à l'Entreprise un poste repos.

Les témoignages des équipages ayant expérimenté ces rotations font état de PNC exténués à l'arrivée du vol, n'ayant pu trouver d'endroit décent pour faire une pause.

Ce type de vol de nuit DOIT comporter un poste repos.

UN REPAS CONVENABLE

La négociation Transform a traité, entre autres, de mesures d'économie sur les prestations équipage, tant pour le Long Courrier que pour le Court et Moyen Courrier, tant pour les PNT que pour les PNC.

À métiers différents, choix différents.

Si le 1^{er} syndicat de pilotes a choisi de conserver à l'identique le plateau repas sur MC et de renoncer au versement de l'indemnité repas, les syndicats PNC, au contraire, ont fait le choix de préserver le versement de l'IR, et donc de revoir la composition du plateau repas.

Depuis le 1^{er} juin les nouvelles prestations PNC MC "Low Cost" ont été mises en place.

Hormis les problèmes de quantité de nourriture qui semblent en voie de correction (*à suivre...*), là où cela devient franchement curieux, c'est quand la Direction accepte de geler certaines mesures PNT, dans l'attente d'un arbitrage qui, de toute évidence, prendra son temps...

En attendant, l'IR est toujours versée aux PNT.

De fait, même si la négociation semble s'être déroulée de façon équitable entre les différentes populations (*on ne parle bien sur que des plateaux repas*), la réalité est INÉQUITABLE, voire même VEXATOIRE.

Comprenons nous bien, nous ne critiquons pas les choix propres à chaque catégorie professionnelle, nous ne demandons pas non plus l'application stricte de l'accord PNT. Simplement, il semblerait que **l'équité et la transparence, dont Transform nous a rebattu les oreilles n'étaient que pure propagande...**

Ces explications raisonnables "d'initié" étant données, arrêtons nous maintenant sur la vraie vie du PNC Court et Moyen Courrier :



Le grand plateau pour le PNT



Le petit (*Low Cost*) pour le PNC



Et... Indemnité Repas pour tout le monde !

La Direction devrait se méfier et se préoccuper sérieusement d'équité. Pas seulement de l'équité comme outil de propagande ou de l'équité comptable, mais aussi de l'INIQUITÉ avérée.

C'est sur ce genre d'injustices flagrantes que se construisent les révoltes.

ADHÉSION UNAC 

3, place de Londres

95727 Roissy cdg cedex



Matricule



Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC.
Déposez dans une boîte aux lettres UNAC

L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.
ou Adhérez en ligne www.unac.asso.fr